



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Livret d'accompagnement de programme

CAP

Seconde

Première

Terminale

Générale

Technologique

Professionnelle

Langues vivantes

2026



Enseignement technologique en langue vivante

■ Table des matières

4 | Présentation générale

- 4 | Un enseignement obligatoire du tronc commun dans la voie technologique
- 4 | Le cadre horaire
- 4 | La prise en charge conjointe de l'ETLV par les deux disciplines
- 5 | L'évaluation en ETLV

6 | Les objets d'étude

- 6 | Un objet d'étude commun aux deux programmes
- 6 | Un objet d'étude ancré dans la culture des aires géographiques et culturelles des langues étudiées
- 6 | Un objet d'étude favorisant des situations variées de communication orale
- 6 | Un objet d'étude en cohérence avec les progressions du cours de langue et d'enseignement technologique
- 7 | Un objet d'étude favorisant la collaboration, en particulier à travers l'usage du numérique

8 | Les objectifs d'apprentissage

9 | Les situations d'apprentissage

- 9 | Les situations de communication
- 9 | La place privilégiée de la médiation
- 10 | Focus sur le co-enseignement

14 | L'ouverture européenne et internationale

15 | Le numérique et l'IA en ETLV : s'entraîner et communiquer en situation réelle

Présentation générale

Un enseignement obligatoire du tronc commun dans la voie technologique

Conformément à l'**arrêté du 16 juillet 2018** (relatif à l'organisation et aux volumes horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique), l'ETLV est un **enseignement obligatoire inscrit dans la grille horaire officielle**, qui s'impose de droit à tous les élèves du cycle terminal de l'ensemble des séries de la voie technologique (STI2D, STL, STMG, ST2S, STHR, S2TMD, STD2A).

Le cadre horaire

Initialement fléché de manière exclusive sur la langue vivante A, le cadre réglementaire a été assoupli par l'**arrêté du 27 juillet 2021** (portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique) pour donner la possibilité de le proposer en LVB.

L'ETLV représente une enveloppe de **36 heures annuelles** (soit une heure hebdomadaire) en classe de première et en classe de terminale.

L'heure d'ETLV est intégrée au sein du bloc globalisé des Langues Vivantes A et B (dont l'horaire total est de 4 heures hebdomadaires). L'équipe pédagogique, en concertation avec l'équipe de direction, peut choisir d'adosser l'ETLV **soit à la Langue Vivante A, soit à la Langue Vivante B¹**, selon les spécificités locales et le projet linguistique de l'établissement.

La prise en charge conjointe de l'ETLV par les deux disciplines

L'ETLV repose sur un ancrage didactique croisé. Il est obligatoirement **pris en charge conjointement par deux enseignants** :

- un enseignant d'une discipline technologique (généralement en charge d'un enseignement de spécialité de la série) ;
- un enseignant de langue vivante.

Cet enseignement repose sur une conception et une conduites pédagogiques partagées entre les deux professeurs, qui peut prendre la forme d'une co-animation devant le groupe d'élèves. Cet enseignement combine les objectifs du programme de langue vivante et les savoirs ou compétences du programme de la spécialité technologique qui lui sert d'appui.

Il n'est pas nécessaire d'être spécialiste de l'autre discipline. Chaque professeur apporte un regard complémentaire : l'enseignant de langue structure la compétence de communication et l'interculturalité, tandis que l'enseignant de spécialité apporte l'expertise technologique.

La certification complémentaire n'est pas exigée pour commencer à intervenir en ETLV mais sa préparation participe au développement professionnel des enseignants, accompagné par les corps d'inspection.

1. La LVB peut être une langue étrangère ou une langue régionale.

■ L'évaluation en ETLV

En ETLV, les professeurs s'attachent, tout au long de l'année, à **évaluer les compétences des élèves dans toutes les activités langagières**, et notamment en expression orale. L'articulation entre des supports de compréhension écrite ou orale et une tâche d'expression orale est à privilégier. Des évaluations orales reposant sur la présentation d'un dossier peuvent être proposées aux élèves particulièrement engagés dans des projets technologiques transversaux, des projets d'ouverture culturelle, scientifique ou d'innovation technologique ou des partenariats internationaux.

S'agissant des **modalités d'évaluation au baccalauréat** :

- les **candidats scolaires** font valoir leurs moyennes annuelles sur le cycle terminal en LVA et LVB au titre du contrôle continu. Les résultats obtenus en ETLV sont intégrés au calcul de la moyenne annuelle de la langue vivante (LVA ou LVB) à laquelle cet enseignement est adossé ;
- pour **les candidats individuels²**, la note de service publiée au Bulletin Officiel du 23 juillet 2026 relative aux évaluations ponctuelles de langues vivantes A et B prévoit que la partie orale de l'évaluation porte sur l'ETLV (interrogation orale de 10 minutes sans préparation, composée de 5 minutes de prise de parole en continu et 5 minutes d'interaction).

En ce qui concerne les modalités d'évaluation des compétences de **l'attestation de langues vivantes**, pour les candidats scolaires, les professeurs de langue vivante A et de langue vivante B apprécient le niveau dans chaque activité langagière à la fin de la classe de terminale, **sans que les candidats aient à subir une évaluation supplémentaire, dédiée à cette attestation**. L'évaluation s'inscrit pleinement dans le contrôle continu. L'appréciation du niveau de compétence du candidat atteint en expression orale (en continu et en interaction) dans la langue de l'ETLV est déterminée conjointement par le professeur de langue et le professeur de la discipline technologique associé.

.....
2. Les candidats individuels peuvent présenter l'ETLV uniquement dans l'une des quatre langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien (note de service du 29 juillet 2021 relative aux choix et évaluation des langues vivantes étrangères et régionales et des disciplines non linguistiques à compter de la session 2022).

Les objets d'étude

Un objet d'étude commun aux deux programmes

L'enseignement technologique en langue vivante (ETLV) repose à la fois sur le **programme de langue vivante (Bulletin officiel n° 22 du 29 mai 2025)** et sur celui de la spécialité technologique qui lui sert d'appui. Les thématiques abordées font par conséquent l'objet d'une concertation entre les deux professeurs et posent la question des critères de choix à privilégier pour retenir un objet d'étude.

Chaque objet d'étude retenu s'appuie sur l'un des six axes du programme de langue vivante et sur un point du programme de spécialité de la série technologique concernée. À cet effet, il sera essentiel d'effectuer un croisement entre les deux programmes, pour identifier les objets d'étude communs possibles.

Un objet d'étude ancré dans la culture des aires géographiques et culturelles des langues étudiées

L'objectif de l'ETLV est de **travailler et de consolider les compétences linguistiques et de communication dans une pratique contextualisée de la langue** qui favorise la connaissance de l'aire géographique et de la culture des pays concernés.

Les documents sélectionnés pour les séances d'ETLV doivent être des **documents authentiques** issus des sphères culturelles, scientifiques et technologiques concernées : celles des aires linguistiques de référence et des spécialités d'appui.

Un objet d'étude favorisant des situations variées de communication orale

Bien que l'écrit trouve également sa place dans le cadre de l'ETLV (prise de notes, compte-rendu ou synthèse à l'écrit), **les activités orales sont à privilégier**, en réception et en production : prises de parole en continu et en interaction, entre pairs ou avec les professeurs.

L'objet d'étude retenu doit par conséquent se prêter au développement de situations de communication orales : prises de parole en classe sous toutes leurs formes (présentations, négociations, entretiens, interviews, débats, etc.).

Un objet d'étude en cohérence avec les progressions du cours de langue et d'enseignement technologique

L'objet d'étude retenu **s'articule avec les progressions des deux programmes concernés**. Il convient de privilégier les objets d'étude dont les élèves auront une connaissance suffisante. Le cours d'ETLV prend donc appui sur les savoirs et compétences préalablement construits en enseignement technologique et permet de le placer dans la perspective culturelle de l'aire géographique concernée.

Un objet d'étude favorisant la collaboration, en particulier à travers l'usage du numérique

Toutes les occasions de collaboration et de médiation entre pairs doivent être encouragées. L'objet d'étude choisi pourra faciliter l'**acquisition de compétences numériques**, par l'usage des outils numériques (traitement de texte, montage vidéo, etc.), par la réalisation de tâches dans un environnement numérique et par la gestion d'informations issues d'Internet. L'objet d'étude pourra donner lieu à des recherches documentaires partagées grâce aux outils numériques ou à des mises en relation grâce aux applications et logiciels de production ou de conception collaboratives.

Les objectifs d'apprentissage

En cours d'ETLV, la langue intervient avec tous les objectifs et les enjeux d'apprentissages, certains spécifiques, d'autres transversaux, du programme de langue vivante. Seront, ainsi, convoqués :

- les **objectifs linguistiques** de l'enseignement des langues, tels que la verbalisation, l'explicitation, l'argumentation, les compétences orales ;
- les **objectifs culturels** par le recours à la comparaison interculturelle sur les questions technologiques étudiées – comment fait-on cela, comment résout-on cela dans tel pays ? ;
- les **compétences pragmatiques** – transversales – que sont la capacité à convaincre, à interagir avec l'autre (élève ou professeur), à utiliser ses compétences en langue dans des contextes variés.

L'ETLV participe à la construction de compétences orales mais aussi écrites dans la langue vivante.

Si le travail sur un projet collaboratif met en avant les activités langagières de l'oral, celles-ci peuvent s'appuyer sur la réception de messages écrits (textes, schémas, protocoles, etc.). À l'inverse, la réception de messages audio ou vidéo peut s'accompagner de travaux écrits, de prise de notes par exemple, et aboutir à la rédaction d'un écrit (protocole, schéma annoté, synthèse, compte-rendu, etc.).

Les exemples d'articulation entre l'écrit et l'oral ne manquent pas :

- la préparation d'une présentation qui associe l'écrit et l'oral : notes ou schémas préparatoires, supports visuels, diaporama ;
- l'échange d'informations par courrier électronique dans le cadre d'un partenariat eTwinning, par exemple, implique la réception et la production d'écrits : le corps du message et les éventuels documents attachés ; les informations ainsi recueillies peuvent à leur tour être communiquées à l'oral dans le cadre de travaux de groupe ou d'exposés ;
- la création d'une vidéo ou d'un enregistrement pour décrire, par exemple, une expérience en laboratoire, nécessite de rédiger le commentaire qui accompagne chaque étape ;
- l'élaboration d'une enquête sur les goûts, les habitudes de consommation, les modes de vie, etc. fait appel aux compétences écrites d'abord, puis orales dans le cas d'un micro-trottoir, par exemple.

D'une part, **le projet technologique ou les thèmes des programmes technologiques** fournissent un contexte favorable pour les compétences linguistiques, par une contextualisation proche de la réalité d'exercice des professionnels du champ technologique ; d'autre part, le recours (notamment en classe de première) à des **mises en situation fictives**, inscrites dans l'aire culturelle de la langue étudiée, permet d'aborder d'autres modalités d'échange, à l'écrit comme à l'oral, et d'élargir le champ des possibles linguistiques. Il peut s'agir de :

- jeux de rôle ;
- tâches d'imitation (s'exprimer, à l'écrit ou à l'oral, à la manière de, etc.) ;
- travaux sur le mode de l'anticipation, de l'innovation, etc.

L'aire culturelle de référence est pour la langue le point d'ancrage nécessaire à la poursuite de l'objectif culturel des programmes et à la sélection de supports pertinents. L'ETLV permet la **rencontre entre l'aire culturelle de référence et les contenus culturels propres à l'enseignement technologique**. Le terme « culture », ici, comprend l'épistémologie, les traditions, les usages et les représentations. À titre d'exemples ci-dessous.

- À quoi ressemblent les lieux d'exercice des différentes spécialités ?
- Que signifient « santé et bien-être » ?
- Quel rapport entretiennent société et technologie dans les régions du monde concernées ?

■ Les situations d'apprentissage

L'heure d'ETLV étant intégrée à l'horaire global des langues vivantes, le développement des **compétences langagières y est central**. Pour autant, l'ancrage dans les programmes technologiques de la série reste indispensable : les supports techniques, les thématiques et les notions de spécialité constituent le cœur de la contextualisation, garantissant l'authenticité des échanges et l'engagement des élèves dans le travail collaboratif.

La séance d'ETLV met l'accent sur le **travail collaboratif**. C'est un espace de mise en pratique où les élèves exploitent les savoirs linguistiques et technologiques en cours d'acquisition. À partir de documents collectés, ils apprennent à sélectionner, valider et problématiser l'information pour concevoir leur production. Une phase de concertation permet ensuite de déterminer la forme la plus adaptée pour restituer leur travail de groupe (diaporama, support graphique, production écrite ou orale).

■ Les situations de communication

Les activités proposées aux élèves en ETLV le sont selon une **approche communicative actionnelle**, dans une **situation d'apprentissage dynamique**, avec circulation de la parole pendant la séance, entre élèves et entre professeurs et élèves. L'**organisation des activités autour d'un projet**, dont la durée peut aller d'une séance à une séquence, favorise la communication.

Le **travail en « mode projet »** propose aux élèves un itinéraire discursif : justifier les choix, présenter le plan et les étapes du travail où le problème et sa résolution sont des tâches qui nécessitent le recours à la narration, à la description ou à l'explication. Le travail en groupes sur une thématique ou un objet d'étude conduit les élèves à élaborer un discours approprié et à mettre au point une communication personnalisée.

Le recours à la **scénarisation** autour du projet permet de consolider cette démarche dans une **mise en situation active**. Les élèves deviennent acteurs de leur projet, ce qui les conduit à utiliser la langue cible de la séance dans des situations de communication nouvelles qui favorisent l'entraînement discursif :

- description : réaliser un diagnostic dans le cadre d'une étude de marché ;
- explication : préparer une revue de projet technologique pour justifier des décisions ;
- narration : détailler une démarche scientifique sous la forme d'une narration de projet ;
- argumentation : préparer une campagne de communication autour d'un projet ;
- débat : défendre sa solution dans le cadre d'un appel à projets.

■ La place privilégiée de la médiation

La **présence de deux professeurs de disciplines différentes** constitue en soi, pour les élèves, une passerelle entre les disciplines. Cette collaboration visible autour d'un même objet d'étude met en relief les liens entre les disciplines et décroïsonne les apprentissages disciplinaires.

De plus, **en situation de co-animation**, tous les intervenants, professeurs et élèves, sont amenés à intervenir comme **médiateurs** : le statut de non-spécialiste de l'un des professeurs le conduit à demander des précisions, des explicitations et explications qui obligent en retour les élèves à adapter leur discours et le degré de technicité de leur réponse au niveau d'information de leur interlocuteur. Ainsi se construisent de nouvelles compétences, de médiation notamment.

La médiation entre élèves peut se révéler nécessaire pour ce qui concerne les savoirs technologiques, selon le degré d'appropriation de ces savoirs en enseignement de spécialité, mais aussi pour ce qui concerne la langue, selon le degré d'aisance et de maîtrise de chacun dans les différentes activités langagières. Il est possible d'envisager des moments où le partage de compétences entre élèves peut intervenir quand :

- sont requises des compétences orales pour une présentation en groupe : compétences oratoires – transversales – et caractéristiques prosodiques propres à la langue ;
- il s'agit de passer de l'oral à l'écrit pour un exercice de synthèse, par exemple ;
- il s'agit, à l'inverse, de passer de l'écrit à l'oral ;
- des compétences numériques sont nécessaires pour la réalisation d'une activité.

L'élève peut assumer le rôle de médiateur à l'égard de ses professeurs : le professeur de spécialité comme le professeur de langue, en tant que non-spécialiste de l'autre discipline, est l'interlocuteur à qui l'on explique les objets, outils et procédures spécifiques à chaque discipline ; il s'agit là, pour les élèves, d'une situation de communication dans laquelle leurs connaissances et leurs compétences technologiques ou scientifiques, ainsi que leurs compétences interculturelles, peuvent et doivent être mises en valeur.

■ Focus sur le co-enseignement

Par la **sélection d'objectifs d'étude communs**, le co-enseignement permet le **croisement de thématiques** issues des deux disciplines. En ce sens, co-enseigner poursuit un double objectif :

- renforcer la construction des compétences linguistiques et technologiques des élèves ;
- favoriser le développement professionnel des enseignants.

Bien que chacun soit expert dans son champ, les domaines de responsabilité des deux enseignants s'articulent dans une **dynamique de co-construction** : le professeur de langue vivante peut légitimement veiller à la rigueur de l'expression et aux dimensions interculturelles du projet, tandis que le professeur de la spécialité peut porter du contenu issu de l'enseignement technologique. Loin de diluer les expertises, ce croisement des postures renforce la légitimité de chaque intervenant et modélise pour les élèves **une approche collaborative authentique**.

Le co-enseignement en ETLV ne repose pas sur une double expertise, mais sur la **complémentarité de deux professeurs**. Les zones de non-maîtrise de l'un ou l'autre champ constituent de réels leviers pédagogiques.

Que faire si le professeur de discipline technologique ne maîtrise pas la langue vivante ?

- En communiquant selon son niveau, **l'enseignant ne cherche pas à être un modèle linguistique, mais un modèle d'engagement**. Cet effort partagé dédramatise la prise de parole pour les élèves. En cas de besoin, il sollicitera son collègue ou les élèves, dont l'aide bénéficiera également à la classe.
- **L'usage ponctuel du français reste possible** en cas de blocage conceptuel. De plus, l'enseignant peut mobiliser ses compétences de réception (écoute active) pour observer les phases d'entraînement. À l'aide d'une grille d'observables simples (audibilité, débit, intelligibilité, structuration du discours, adéquation à la tâche ou à l'objectif imposés, etc.), il peut pleinement participer à l'évaluation de certaines qualités du discours.

Que faire si le professeur de langue vivante ne comprend pas une notion ou un point technique ?

- **Ne pas maîtriser une notion ou un point technique peut être un atout didactique.** En endossant le rôle du candide qui questionne et demande des clarifications sur les procédures, l'enseignant de langue incite les élèves à reformuler, justifier et expliciter.
- Ce décalage inverse la relation pédagogique : l'élève devient le détenteur du savoir technique qu'il doit transmettre en langue cible. Cette activité de vulgarisation active des **compétences de médiation de concepts** hautement valorisantes.
- L'immersion dans la culture didactique de la filière technologique (approche par projet, revues de conception) incite le professeur de langue à **diversifier ses scénarisations dans une perspective résolument actionnelle**.

Avant la séance

La gestion de classe

Dès le début de l'année, les deux professeurs s'accordent sur des exigences communes concernant :

- **la dynamique de l'oral** : modalités de prise de parole (circulation libre de la parole, interventions spontanées en langue cible, régulation des interactions) ;
- **le matériel et l'espace** : gestion des outils numériques, aménagement de la salle (îlots pour le mode projet, configurations propices au travail collaboratif) ;
- **l'évaluation** : clarification des critères de notation et du statut de l'erreur.

La préparation des séquences

Le travail de préparation en amont est pleinement efficace s'il est **mené conjointement par les deux enseignants**, afin que chacun s'approprie le contenu du cours.

Les tâches de préparation gagnent à être **équitablement réparties** : choix du thème et de l'axe, recherche des supports documentaires, co-construction des activités et élaboration des outils d'évaluation.

Il est fortement conseillé d'**anticiper la trace écrite** en fonction des objectifs définis pour la séance ou la séquence. Néanmoins, la trace écrite effective doit rester le reflet de la production réelle des élèves, affinée ou enrichie par les enseignants au fil du cours. Selon le projet et les objectifs poursuivis, des traces orales peuvent être envisagées.

Enfin, les **consignes doivent être formulées et préparées avec une grande précision**. Cela permet de sécuriser la séance et d'éviter l'improvisation, un point d'autant plus crucial lorsqu'on intervient en dehors de sa discipline de spécialité.

Pendant la séance

Le temps de parole des enseignants doit s'effacer au profit de celui des élèves : **moins les enseignants parlent, plus les élèves s'expriment**. L'ETLV repose sur l'**échange**, la **co-construction** et la **réflexion commune**. Les professeurs conçoivent des situations d'apprentissage et des activités qui rendent les élèves acteurs de leurs savoirs. Pour y parvenir, il convient de :

- s'appuyer sur les connaissances préalables des élèves ;
- encourager l'entraide et l'inter-correction ;
- développer la médiation ;
- privilégier toute modalité valorisant l'autonomie.

Pour les deux enseignants, **le curseur doit être placé sur la réussite de la communication** :

- il ne faut pas viser une correction linguistique immédiate ni une rigueur technologique absolue. Interrompre systématiquement les élèves est un frein à la fluidité de l'expression ;
- favoriser les moments d'échange où la communication reste fluide et compréhensible ;
- la recherche de la correction linguistique (lexicale, grammaticale, phonologique ou prosodique) se fera lors de moments dédiés, notamment pendant le cours de langue vivante, à partir de modèles proposés par le professeur de langue.

Pour le professeur d'enseignement technologique : accepter que la complexité du contenu soit adaptée aux moyens linguistiques des élèves. L'apport lexical nécessaire au traitement de la thématique doit être anticipé, du point de vue de la langue – lexique et structures requis pour que les élèves s'expriment sur l'objet d'étude commun – et du point de vue de l'enseignement technologique – les mots-clés de la thématique choisie, en évitant une trop grande complexité technique. Les mots de la thématique doivent être utilisés pour produire du discours (par exemple, expliquer le fonctionnement d'une machine, d'un organisme, etc.).

Pour le professeur de langue vivante : identifier, en amont de la séance, les besoins ou difficultés en matière de phonologie ou de prosodie et ajuster pendant le cours, de façon à assurer l'intelligibilité des énoncés produits.

Il est intéressant de **varier les modalités du co-enseignement** pour ne pas figer les postures et enfermer les enseignants dans un rôle :

- **le travail en tandem** : les deux professeurs interviennent simultanément pour introduire une nouvelle séquence, mettre en situation, déclencher la parole, mobiliser les connaissances ou poser une problématique. Ils guident ensemble les élèves qui travaillent seuls, en binômes ou en groupes, quelle que soit l'activité (par exemple : travail de recherche, compréhension d'un document, exercice écrit) ;
- **le travail en ateliers** : chaque professeur prend en charge un groupe pour des tâches différenciées. Les élèves tournent sur les différents ateliers de sorte que tous participent aux mêmes activités (par exemple : travail de la langue orale et de la phonologie, recherche documentaire, compréhension de documents, entraînement à des tâches d'expression) ;
- **le travail en groupes différenciés** : les élèves sont répartis selon leurs besoins spécifiques et ne suivent pas tous les mêmes ateliers. Par exemple, le professeur de langue vivante assiste un groupe sur la production ou la compréhension orale, tandis que le professeur de discipline technologique aide un autre groupe à finaliser son projet ou à rédiger. Pour cette modalité, travailler dans deux salles distinctes peut s'avérer utile ;
- **le travail en parallèle** : les deux enseignants mènent exactement la même activité en simultanée, chacun avec une moitié de la classe, afin de diviser l'effectif et de favoriser la prise de parole ;
- **l'observation croisée (l'un enseigne, l'autre observe)** : pendant qu'un professeur anime la séance, distribue la parole ou mène l'activité avec le groupe, le second enseignant se met en retrait pour observer, analyser les besoins des élèves ou évaluer leurs compétences.

Après la séance

- Le bilan de la séance : prévoir un temps d'échange et de régulation pour partager les impressions réciproques sur le déroulement du cours, analyser les réussites et les difficultés des élèves, ajuster le fonctionnement du binôme et le contenu des séances à venir.
- **L'évaluation : une responsabilité partagée.** Plusieurs modalités de correction écrite ou orale peuvent être envisagées, selon le choix des enseignants :
 - **la correction alternée** : les enseignants corrigent l'ensemble des copies à tour de rôle d'un devoir à l'autre ;
 - **la correction croisée** : chaque professeur évalue l'ensemble des productions, écrites ou orales, mais se concentre sur sa spécialité (les critères linguistiques pour l'un, la rigueur technologique pour l'autre) selon une grille d'évaluation définie et partagée en amont.

À noter : le remplissage des bulletins trimestriels et du livret scolaire (notes et appréciations) fait l'objet d'une concertation et d'une co-rédaction.

L'ouverture européenne et internationale

La **dimension internationale de l'ETLV** s'inscrit utilement dans la stratégie globale d'ouverture de l'établissement.

Pour concevoir des projets à l'échelle européenne, deux dispositifs institutionnels se complètent : **eTwinning** facilite les échanges virtuels en mettant les élèves en contact avec leurs homologues européens autour de problématiques technologiques et citoyennes ; **Erasmus+** ouvre la voie à des mobilités physiques fortement valorisantes pour les filières technologiques.

Les DRAREIC et DAREIC peuvent être sollicitées pour accompagner les équipes dans le montage de ces projets.

Le numérique et l'IA en ETLV : s'entraîner et communiquer en situation réelle

Les outils numériques abolissent les distances et offrent des opportunités concrètes pour placer les élèves dans des situations de communication authentiques. À titre d'exemple, une **revue de projet** en ETLV peut aboutir à :

- une **exposition en réalité augmentée** au sein du lycée où les visiteurs utilisent leurs smartphones ou tablettes pour voir apparaître des contenus multimédias (par exemple des explications audio ou capsules vidéo en langue étrangère) créés par les élèves ;
- une **production multimédia** publiée sur Internet (site du lycée, web radio, etc.) ;
- une **présentation interactive** en visioconférence devant une classe partenaire à l'étranger.

L'intégration de l'**Intelligence artificielle** générative et des outils d'IA conversationnels ouvre de nouvelles perspectives pédagogiques pour l'ETLV. Utilisée de manière raisonnée et éthique, et cadrée par des consignes précises, l'IA devient un assistant d'apprentissage et un partenaire d'entraînement pour l'élève, tout en facilitant la différenciation pédagogique pour l'enseignant.

- **À l'oral** : pour développer leurs compétences en expression, les élèves peuvent utiliser des **agents conversationnels vocaux** afin de simuler une revue de projet face à un client ou un ingénieur expert étranger. Des applications d'analyse vocale peuvent également les aider à travailler, en autonomie, leur prononciation des termes techniques, leur débit et leur intonation avant une présentation.
- **À l'écrit** : dans le cadre d'une veille technologique, les élèves peuvent **mobiliser l'IA pour synthétiser des articles scientifiques ou des documentations techniques** en langue étrangère. Cet exercice permet d'initier une démarche critique en entraînant la classe à vérifier la fiabilité des informations générées.

